

LE MONDE 26/01/22

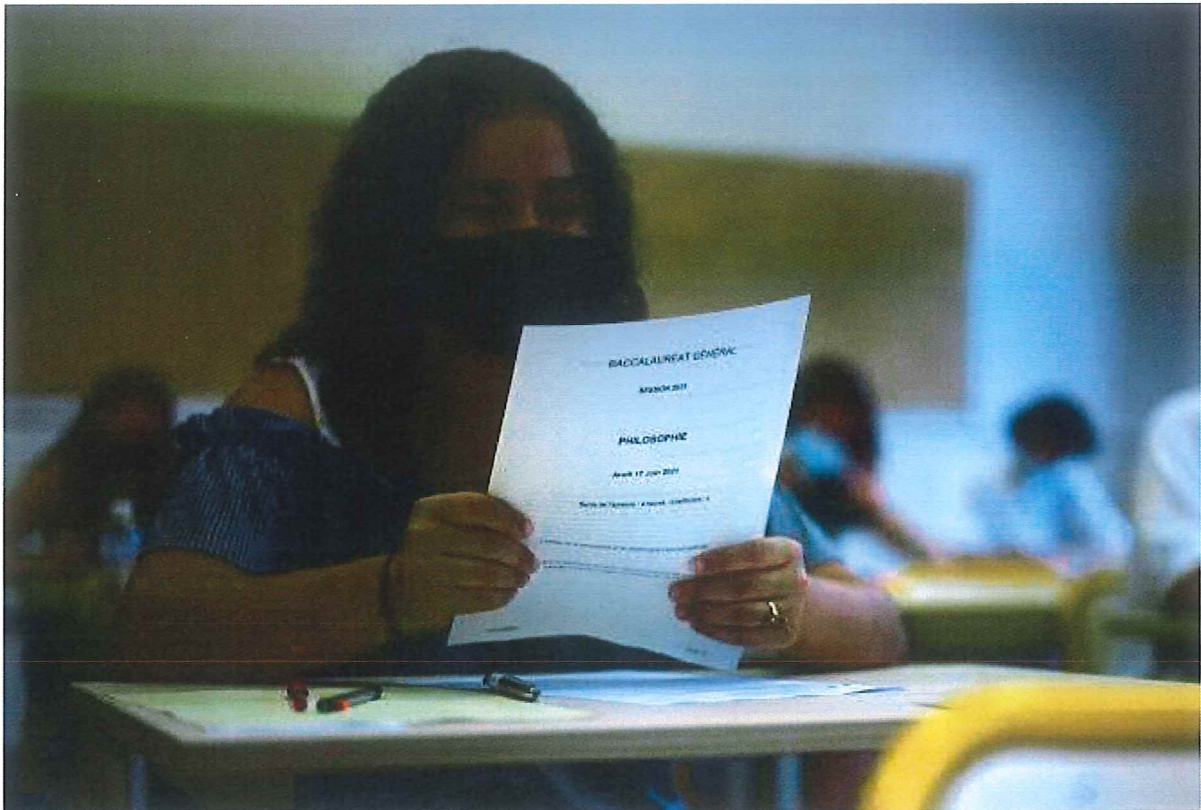
Le calendrier du bac pourrait à nouveau être perturbé par la hausse des cas de Covid-19

Les absences de professeurs et d'élèves atteignent un niveau record. Le ministère de l'éducation pourrait décider de reporter les épreuves de spécialités, prévues du 14 au 16 mars.

Le Monde avec AFP

Publié aujourd'hui à 10h58, mis à jour à 11h27

Temps de Lecture 2 min.



Une lycéenne lors de l'épreuve de philosophie du baccalauréat, le 17 juin 2021 à Paris. MARTIN BUREAU / AFP

Le Covid va-t-il une nouvelle fois bousculer le calendrier du bac ? Alors que depuis plusieurs semaines les enseignements sont perturbés par les absences de professeurs et d'élèves contaminés, le ministère de l'éducation pourrait décider de reporter les épreuves de spécialités prévues du 14 au 16 mars. « *La question, c'est maintenant d'arbitrer entre mars, mai et juin. Mars, c'est ce qui était prévu et c'est toujours mieux de faire ce qui était prévu* », a déclaré le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, [interrogé sur BFM-TV mercredi 26 janvier](#).

Selon lui, « *mars permet aussi aux élèves d'avoir (...) une note à ce moment de l'année, qui va ensuite compter dans Parcoursup* », a-t-il poursuivi, vantant la « *revalorisation du bac* ». « *Mais ceux qui disent mai ou juin ont aussi des arguments quand ils disent que la crise sanitaire a créé des retards chez les élèves, qu'il faut leur laisser du temps, il faut savoir entendre ça aussi* », a-t-il nuancé.

32 % de la note finale

Le ministre de l'éducation nationale avait assuré lundi 24 juin, lors d'un déplacement à Tourcoing, qu'une décision allait être prise « *d'ici huit jours* », le temps de consulter syndicats et représentants de parents et d'élèves. Ces épreuves de spécialité – qui concernent les deux « *spécialités* » choisies

par les lycéens en terminale – sont nées de la réforme du baccalauréat décidée par M. Blanquer, et comptent pour 32 % de la note finale de l'examen. Elles n'ont encore jamais été organisées, en raison de la crise sanitaire. En 2021 (première année du nouveau bac), elles avaient été annulées et remplacées par le contrôle continu.

Des lycéens ont notamment proposé le maintien des épreuves en mars, éventuellement reportées d'une ou deux semaines au maximum, avec des aménagements d'épreuves, tels que, par exemple, deux sujets au choix pour une épreuve (à la place d'un seul).

Des épreuves possiblement décalées à mai ou juin

Certains enseignants et chefs d'établissement sont, en revanche, favorables à un report. *« Mars, c'est trop tôt, car janvier et février ont été ou vont être très perturbés. Juin, c'est trop tard, car les professeurs de spécialité ne peuvent pas à la fois corriger les copies et faire passer le grand oral. Mai nous semble être le mieux pour les élèves »*, déclare Claire Krepper, secrétaire nationale du Syndicat des enseignants-Union nationale des syndicats autonomes (SE-UNSA).

D'autres syndicats, dont le Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, premier chez les enseignants des collèges et lycées), penchent pour un report en juin. *« Une grande partie des élèves sont à distance ou malades. C'est impossible de finir les programmes, et l'idée est donc de se laisser du temps pour mieux préparer »* les élèves, déclare Sophie Vénéritay, du SNES-FSU.

Mais un report en juin signifierait que les lycéens de terminale enchaîneraient les deux épreuves de spécialité, la philo, puis le grand oral – une épreuve qui sort de l'ordinaire pour les élèves français. Et les enseignants correcteurs de ces épreuves devront, en même temps, faire passer le grand oral, les épreuves anticipées de français et les épreuves de philosophie.